

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1814

Ecully - Acquisition par la Ville de Lyon d'une parcelle de terrain appartenant à PROMELIA – rue de la Sauvegarde – Parc du Vallon – EI 09156 – N° d'inventaire 09156T004-01 - Opération 09156039 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements espaces publics et verts 2015-2020", programme 00012 "Espaces publics"

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

## SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2016/1814 - ECULLY - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT A PROMELIA – RUE DE LA SAUVEGARDE – PARC DU VALLON – EI 09156 – N° D'INVENTAIRE 09156T004-01 - OPERATION 09156039 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET VERTS 2015-2020", PROGRAMME 00012 "ESPACES PUBLICS"**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets «Acquisition de foncier» et «Tous arrondissements – Divers aménagements Espaces publics et espaces verts».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celles n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020 et n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

La Ville de Lyon est propriétaire de la totalité des parcelles constituant le Parc du Vallon à Lyon 9<sup>e</sup> et Ecully, ainsi que de ses édifications et constructions existantes.

Dans le cadre du réaménagement du parc, la Ville de Lyon s'est rapprochée de la société PROMELIA afin d'acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée B 700, sise 76 rue de la Sauvegarde à Ecully, située au Nord-Est du tènement appartenant à cette dernière, donnant accès au Parc du Vallon et faisant déjà partie physiquement de l'emprise du parc.

A cette occasion, il est apparu que les limites entre les parcelles cadastrées B 700, appartenant à PROMELIA et B 701, appartenant à la Ville de Lyon, figurant au cadastre ne correspondaient pas au plan annexé au titre de propriété de la société PROMELIA.

En conséquence, un géomètre a été mandaté pour :

- établir un plan rectifiant la limite de propriété des tènements B 700 et B 701 et demander en conséquence au service du cadastre un procès-verbal constatant la renumérotation desdites parcelles, de part et d'autre de la limite rectifiée ;

- établir un document d'arpentage constatant la division du tènement appartenant à la société PROMELIA, afin de céder la partie Nord-Est de la parcelle anciennement cadastrée section B numéro 700.

La société PROMELIA accepte de céder à la Ville de Lyon, comme convenu lors des négociations à cet effet, une parcelle de terrain nu désormais cadastrée B 1406 et sise rue de la Sauvegarde à Ecully d'une superficie de 214 m<sup>2</sup> pour un montant de 19 087,52 €, permettant un accès supplémentaire au Parc du Vallon et renforçant la cohérence de l'aménagement de ce parc public.

Il vous est donc proposé par le présent rapport d'approuver l'acquisition de la parcelle susvisée au prix de 19 087,52 €, prix admis par France Domaine dans son avis n° 2015-0281V2717 en date du 30 octobre 2015.

Il convient de préciser que les frais notariés estimés à 800 € seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la Sauvegarde – Parc du Vallon pour un montant de 19 087,52 euros, ainsi que les frais notariés estimés à 800,00 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu ledit compromis de vente ;

Vu l'avis de France Domaine du 30 octobre 2015 ;

Vu ledit document d'arpentage ;

Vu l'avis du conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier – Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. L'acquisition, à titre onéreux, au prix de 19 087,52 euros, de la parcelle de terrain cadastrée B 1406 sise rue de la Sauvegarde à Ecully, appartenant à la société PROMELIA, aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que tout document y afférent.

3. Cette opération n° 09156039, ainsi que les frais notariés, seront financés par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés, estimée

à 19 887,52 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2015-1 - opération 09156039 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2016 : 19 887,52 euros.

5. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville, en tenant compte des régularisations, comme suit :

<b>Etat inventaire</b>	<b>N° inventaire</b>	<b>Désignation</b>	<b>Surface m²</b>	<b>Compte nature</b>	<b>Montant €</b>	<b>Observations</b>
Entrée	09156T004-01	Parcelle B 1406	214,00	2113	19 087,52	
Entrée	09156T004-01	Frais notariés – Parcelle B 1406	/	2113	800,00	
Sortie	09099A000	Locaux espaces verts	/	21318	/	Bâtiment démolit lors du réaménagement du parc
Sortie	09099T001	Terrain (parcelle AS 1)	9 095,00	2113		Terrain fusionné à l'EI 09156
Entrée	09156T003-01	Terrain (parcelle AS 1)	9 095,00	2113		Terrain provenant de l'EI 0999

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,  
 N. GAY